

**Lundi 16 octobre 2023**

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 16 octobre 2023 à 20 h 00.**

**Sont présents** Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :  
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé et Céline Langlais, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

**Est absent** Monsieur Rémi Pelletier, conseiller.

**Sont aussi présents** Madame Louise St-Pierre, greffière ainsi que Monsieur Jean Langelier, directeur général.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

---

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**2023-10-388**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

---

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Rejet de la soumission pour le déneigement et l'entretien hivernal des stationnements et des accès aux immeubles pour les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.
4. Octroi d'un contrat pour les travaux de déneigement et d'entretien hivernal des stationnements et des accès aux immeubles de la Ville.
5. Achat d'une borne électrique double pour l'hôtel de ville au 465, rue Taché.
6. Mandat d'accompagnement professionnel pour des besoins en ingénierie.
7. Mandat de services professionnels à la firme Architecture Daniel Dumont inc. pour la mise à jour des coûts en architecture pour le projet d'agrandissement et de rénovation du Centre sportif.
8. Mandat de services professionnels à Stantec Experts-conseils Itée pour accompagnement et coordination pour le dépôt d'une demande au PAFIRSPA.
9. Embauche de Monsieur Olivier Dubé à titre d'inspecteur en bâtiment en environnement.
10. Modification du contrat de travail de Madame Ginette Thériault.
11. Demande d'une aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.
12. Période de questions.
13. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter en modifiant cependant l'item 9 de façon à lire « Embauche de Monsieur Olivier Dubé à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement et d'adjoint technique ».

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-10-389

**REJET DE LA SOUMISSION POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN HIVERNAL DES STATIONNEMENTS ET DES ACCÈS AUX IMMEUBLES POUR LES SAISONS 2023-2024, 2024-2025 ET 2025-2026.**

---

CONSIDÉRANT l'échéance du contrat pour le déneigement et l'entretien hivernal des stationnements et des accès aux immeubles de la Ville en avril dernier;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle, lequel prévoit notamment les règles de passation de contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT l'estimation du coût du contrat préparée par le directeur du Service des travaux publics en date du 14 septembre 2023 établissant le coût du contrat à 105 202,13 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT le choix du processus de l'invitation à soumissionner comme mode d'attribution du contrat pour les travaux de déneigement et d'entretien hivernal des stationnements et des accès aux immeubles de la Ville pour les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, tel qu'il appert d'une note de service du directeur général datée du 15 septembre 2023;

CONSIDÉRANT les invitations à soumissionner transmises en septembre 2023 auprès de quatre entreprises;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture des soumissions reçues daté du 27 septembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue, soit celle de Ferme Raynald St-Pierre au montant de 171 151,78 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'écart important entre le montant de la soumission et le montant estimé du coût du contrat;

CONSIDÉRANT, au surplus, l'impossibilité légale pour la Ville d'accorder un contrat comportant une dépense de plus de 121 200 \$ sans aller en appel d'offres public conformément à l'article 573 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de rejeter la soumission de Ferme Raynald St-Pierre reçue en date du 27 septembre 2023 pour le déneigement et l'entretien hivernal des stationnements et des accès aux immeubles pour les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-10-390

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT ET D'ENTRETIEN HIVERNAL DES STATIONNEMENTS ET DES ACCÈS AUX IMMEUBLES DE LA VILLE.**

---

CONSIDÉRANT les invitations à soumissionner transmises à quatre entreprises en septembre 2023 pour les travaux de déneigement et d'entretien hivernal des stationnements et des accès aux immeubles de la Ville pour les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-10-389 de ce jour procédant au rejet de la seule soumission reçue;

CONSIDÉRANT l'obligation de lancer un appel d'offres public conformément à l'article 573 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT les délais inhérents au lancement d'un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'arrivée de la saison hivernale dans quelques semaines et la nécessité de procéder éventuellement à des travaux de déneigement;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle, lequel prévoit notamment les règles de passation de contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le choix du mode d'attribution de gré à gré pour le déneigement et l'entretien hivernal des stationnements et des accès aux immeubles de la Ville pour la saison 2023-2024, tel qu'il appert d'une note de service du directeur général datée du 13 octobre 2023;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Ferme Raynald St-Pierre datée du 11 octobre 2023 au coût de 57 050,60 \$ incluant les taxes pour le déneigement et l'entretien hivernal des stationnements et des accès aux immeubles de la Ville pour la saison 2023-2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour le déneigement et l'entretien hivernal des stationnements et des accès aux immeubles de la Ville pour la saison 2023-2024 à Ferme Raynald St-Pierre au montant total de 57 050,60 \$ incluant les taxes, le tout conformément à l'offre de service datée du 11 octobre 2023 et suivant les modalités et conditions prévues au devis d'appel d'offres pour le déneigement et l'entretien hivernal des stationnements et des accès aux immeubles en faisant les adaptations nécessaires en regard de la durée du contrat.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2023-10-391**

**ACHAT D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE DOUBLE POUR L'HÔTEL DE VILLE AU 465, RUE TACHÉ.**

---

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de procéder à l'acquisition d'une borne de recharge double pour voiture électrique pour ses employés;

CONSIDÉRANT la soumission d'Électrizone inc. datée du 29 août 2023 pour l'achat et l'installation d'une borne électrique double au montant de 19 676,82 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT le programme de subvention Roulez vert du gouvernement du Québec qui prévoit une aide financière équivalente à 50 % du coût total pour l'achat et l'installation d'une borne électrique au travail;

CONSIDÉRANT le paragraphe 2 de l'article 569 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- d'autoriser l'achat et l'installation d'une borne électrique double au montant total de 19 676,82 \$ incluant les taxes auprès d'Électrizon inc., le tout tel que décrit dans la soumission datée du 29 août 2023;
- de pourvoir au paiement de la partie non subventionnée de la dépense autorisée par la présente résolution à même un emprunt au fonds de roulement de la Ville, lequel emprunt sera remboursable sur une période de trois ans.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2023-10-392**

**MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL POUR DES BESOINS EN INGÉNIERIE.**

---

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville pour des services d'accompagnement en ingénierie dans divers dossiers;

CONSIDÉRANT la connaissance des infrastructures de la Ville par Monsieur Éric Bélanger, ingénieur, lequel a réalisé par le passé plusieurs mandats pour la Ville;

CONSIDÉRANT que Monsieur Éric Bélanger est actuellement chargé de projet chez AtkinsRéalis, et qu'une offre de services a été reçue en date du 23 août 2023 de ladite firme d'ingénierie pour de l'accompagnement professionnel pour un montant estimé à 13 107,15 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'accepter l'offre de services professionnels de AtkinsRéalis datée du 23 août 2023 pour de l'accompagnement professionnel en ingénierie au montant de 13 107,15 \$ incluant les taxes et de désigner Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ladite offre de service.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2023-10-393**

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME ARCHITECTURE DANIEL DUMONT INC. POUR LA MISE À JOUR DES COÛTS EN ARCHITECTURE POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION DU CENTRE SPORTIF.**

---

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de déposer une demande d'aide financière au *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)* pour son projet d'agrandissement et de rénovation du Centre Sportif;

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer d'une estimation à jour des coûts de construction en architecture pour déposer une demande d'aide financière au *PAFIRSPA*;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Architecture Daniel Dumont inc. datée du 11 septembre 2023 au montant de 6 036,19 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'accepter l'offre de services professionnels soumise par la firme Architecture Daniel Dumont inc. en date du 11 septembre 2023 pour la mise à jour des coûts de construction en architecture du projet d'agrandissement et de rénovation du Centre sportif et d'autoriser Monsieur Éric Lemelin, directeur du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, ladite offre de service.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-10-394

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE POUR ACCOMPAGNEMENT ET COORDINATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PAFIRSPA.**

---

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de déposer une demande d'aide financière au *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)* pour son projet d'agrandissement et de rénovation du Centre Sportif;

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer d'une ressource professionnelle en ingénierie pour accompagner la Ville dans la complétion du formulaire notamment pour le volet technique;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Stantec Experts-conseils ltée datée du 14 septembre 2023 au montant de 5 748,75 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'accepter l'offre de services professionnels soumise par la firme Stantec Experts-conseils ltée en date du 14 septembre 2023 pour l'accompagnement technique nécessaire au dépôt de la demande de subvention au programme PAFIRSPA dans le cadre du projet d'agrandissement et de rénovation du Centre Sportif et d'autoriser Monsieur Éric Lemelin, directeur du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, ladite offre de service.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-10-395

**EMBAUCHE DE MONSIEUR OLIVIER DUBÉ À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ET D'ADJOINT TECHNIQUE.**

---

CONSIDÉRANT le départ de Monsieur Cédric Lajoie au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement à compter du 10 novembre 2023;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste qui sera laissé vacant par Monsieur Lajoie;

CONSIDÉRANT l'intérêt et la disponibilité de Monsieur Olivier Dubé pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Monsieur Olivier Dubé à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement et d'adjoint technique pour la période du 16 octobre 2023 au 31 décembre 2026 selon les modalités prévues au contrat de travail et de mandater Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat de travail.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-10-396

**MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME GINETTE THÉRIAULT.**

---

CONSIDÉRANT le contrat de travail existant entre la Ville et Madame Ginette Thériault pour l'entretien ménager des immeubles;

CONSIDÉRANT que le camp Richelieu est beaucoup sollicité depuis la fermeture du centre communautaire Robert-Côté et que cela a une incidence sur le nombre d'heures d'entretien;

CONSIDÉRANT également que le transfert de la bibliothèque à la gare pendant les travaux de réfection du centre communautaire Robert-Côté occasionnent un surplus d'heures;

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien de Madame Ginette Thériault n'est que de 12 à 20 heures par semaine et que celui-ci n'inclut pas l'immeuble de la gare;

CONSIDÉRANT le projet d'avenant au contrat de travail soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'avenant au contrat de travail à intervenir avec Madame Ginette Thériault et de mandater Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ledit avenant.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-10-397

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL.**

---

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel établi par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal prévoit les formations suivantes auprès de son personnel au cours de la prochaine année :

- quatre pompiers pour le programme Pompier I;
- quatre pompiers pour le programme Véhicules électrique et hybride;
- quatre pompiers pour le programme Désincarcération;
- un pompier pour le programme Officier non urbain;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Kamouraska en conformité avec l'article 6 du programme;

CONSIDÉRANT le document préparé par le directeur du Service de sécurité incendie en regard des besoins locaux en formation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et mandate Monsieur Eric Lévesque, directeur du Service de sécurité incendie à compléter, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ladite demande.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2023-10-398**

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

---

Aucune question.

**2023-10-399**

**CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

---

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 18.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**Signature du procès-verbal**

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière